



PROJET DE LOI TRAVAIL

porté par Myriam El Khomri – ministre du travail

> CE QU'ON EN PENSE À LA JOC

Madame la ministre Myriam El Khomri présente cette loi comme un texte construit dans un esprit de dialogue. À la JOC, nous déplorons que, dans la construction d'un tel projet, les acteurs n'aient été consultés qu'à la fin du processus et non sollicités pour mettre en place une collaboration dès le début. Nous ne sommes pas d'accord avec les constats sur lesquels le texte a été basé. Une libéralisation à outrance ne permettra pas de relancer l'emploi en France et la précarisation enfoncera plus encore les profils fragiles.

Ce texte vise « à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs ». Il permettrait de donner une plus grande place à la négociation collective pour faciliter les ajustements nécessaires au sein des entreprises. Le dialogue social prend donc plus de place, ce qui est une bonne chose, toutefois notre campagne d'année « DroitS Devant » menée en 2014-2015 a démontré qu'un jeune sur deux considère ne pas connaître ses droits au travail et qu'il ne sait pas comment les faire valoir auprès de son employeur. Comment serait-il possible d'avoir une négociation équilibrée si les deux parties ne sont pas en possession des mêmes armes pour se défendre ? Le dialogue sera biaisé par l'ignorance de certain, le lien de subordination (...) et nous ne voulons pas laisser passer cela.

Dès la création de la JOC en 1927, nous n'avons cessé de défendre les droits des jeunes du milieu ouvrier. En presque 90 ans le monde du travail a bien changé et aujourd'hui nous accompagnons plus de jeunes privés d'emplois que de jeunes travailleurs ou ouvriers. Lorsque l'on voit que ce projet de loi permet d'augmenter la charge de travail des salariés jusqu'à 60 heures hebdomadaire au lieu des 48 maximums autorisées aujourd'hui et des 35 normales, là aussi nous ne pouvons qu'être en opposition. S'il y a assez de travail pour presque doubler le nombre d'heures d'une personne, pourquoi ne pas partager ce travail avec un autre ?

Vous avez certainement entendu parler de la garantie jeune étendue à tous, elle a été introduite par Manuel Valls dans la seconde version du projet de loi. Cette extension résonne comme un avantage accordé pour nous faire accepter la précarisation générale qu'engendrera la loi travail. C'est un pas vers nous qu'il faut reconnaître mais ce n'est pas suffisant et nous valons mieux que ça ! Ne faiblissons pas, portons haut et fort nos revendications !

**#ON VAUT MIEUX
QUE ÇA !**

